

La Sarraz, le 13 juin 2024

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 11 juin 2024 à Orny, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- Accepté le préavis 06.24/02 Remplacement de la conduite principale d'eau potable dans le cadre de la transformation de la buvette du foot, commune d'Eclépens
- Accepté le préavis 06.24/03 Extension du réseau principal et défense incendie des nouvelles halles, zone des Portettes, commune d'Eclépens
- Accepté le préavis 06.24/04 Remplacement de la conduite d'alimentation et défense incendie de la ferme Iseli

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans un délai de 10 jours suivant la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

Le Président
Julien Hugo



La Secrétaire
Patricia Gabriel

